

Formation à la prévention des risques liés au bruit et à l'utilisation des PICB Bruits

Préservez durablement l'audition de vos salariés grâce à une prévention efficace du risque bruit. Cette formation permet aux participants d'identifier les situations d'exposition, de comprendre les effets du bruit sur la santé et d'adopter les mesures de prévention adaptées. Ils apprennent également à choisir, ajuster et utiliser correctement leurs protecteurs individuels contre le bruit — PICB — afin de bénéficier d'une protection réellement efficace au poste de travail.

Présentiel et/ou Distanciel
(Dates ou Participants) -

Objectifs

Cette formation permet à l'entreprise de :

- **préserver durablement la santé auditive des salariés** exposés au bruit dans le cadre de leur activité professionnelle ;
- **renforcer la culture de prévention** en sensibilisant les équipes aux effets du bruit et aux comportements protecteurs ;
- **contribuer au respect des obligations de l'employeur** en matière d'information, de formation et de prévention du risque bruit ;
- **améliorer le choix et l'utilisation des protecteurs individuels contre le bruit — PICB**, afin de limiter les erreurs de port, la sous-protection et la surprotection ;
- **réduire les risques d'accident, de fatigue, de troubles de la concentration et d'atteintes auditives** liés à l'exposition sonore ;
- **accompagner la mise en œuvre du plan d'action de prévention** issu de l'évaluation des risques professionnels et du DUERP ;
- **limiter les coûts humains, organisationnels et financiers** associés aux maladies professionnelles, à l'absentéisme et aux pertes de performance.

Les + métier

Formation risques liés au bruit et PICB à Lyon : identifiez les dangers, prévenez l'exposition et utilisez correctement vos protections auditives.



Public Visé

Cette formation s'adresse à toute personne exposée ou susceptible d'être exposée au bruit dans le cadre de son activité professionnelle, notamment : **Opérateurs de production**, agents de maintenance et techniciens ; **Salariés intervenant en atelier**, sur chantier, en usine ou dans un environnement bruyant ; **Conducteurs d'engins** et utilisateurs de machines ou d'outils bruyants ; **Responsables d'équipe**, chefs d'atelier et encadrants de proximité ; **Membres du CSE** ou de la CSSCT ; **Animateurs sécurité**, préventeurs, responsables HSE et personnes chargées de la prévention ; **Salariés devant utiliser des protecteurs individuels contre le bruit — PICB**. La formation peut également être adaptée aux personnes participant au choix, à la mise à disposition ou au suivi des protections auditives dans l'entreprise.



Pré Requis

Aucun prérequis technique ou réglementaire n'est exigé.

Les participants doivent être en mesure de comprendre les consignes de sécurité. Pour les exercices pratiques, il est recommandé de disposer des **protecteurs individuels contre le bruit — PICB** utilisés dans l'entreprise : bouchons d'oreille, arceaux ou serre-tête antibruit.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les principales sources de bruit et les situations de travail susceptibles d'exposer les salariés à des niveaux sonores dangereux.

Expliquer les effets du bruit sur la santé, notamment les atteintes auditives, la fatigue, le stress et les risques d'accident.

Repérer les principaux seuils réglementaires d'exposition et les mesures de prévention associées.

Comprendre et interpréter les données essentielles d'une évaluation du bruit, notamment le niveau d'exposition quotidienne et le niveau de pression acoustique de crête.

Appliquer les principes généraux de prévention du risque bruit, en privilégiant la réduction à la source, les protections collectives et les mesures organisationnelles.

Choisir un protecteur individuel contre le bruit — PICB — adapté au niveau d'exposition, à l'activité réalisée, à l'environnement de travail et aux autres EPI portés.

Mettre en place, utiliser, contrôler, entretenir et remplacer correctement les protections auditives, afin de garantir une protection efficace sans créer de surprotection.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : Bruits-20260804



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Parcours pédagogique

Comprendre le risque lié au bruit

- Définition du bruit et principales grandeurs acoustiques : décibel, fréquence, durée et niveau de crête.
- Identification des sources de bruit et des situations professionnelles exposantes.
- Notion d'exposition quotidienne et de cumul des expositions.

Connaître les effets du bruit sur la santé

- Fatigue auditive, acouphènes, perte auditive et surdité professionnelle.
- Effets extra-auditifs : stress, fatigue, troubles de la concentration et perturbation de la communication.
- Incidence du bruit sur le risque d'accident du travail.

Repérer les niveaux d'exposition

- Principaux seuils réglementaires et actions de prévention associées.
- Lecture simplifiée d'un relevé, d'une cartographie ou d'un rapport de mesurage.
- Repérage des situations nécessitant une action corrective.

Prévenir et réduire l'exposition

- Suppression ou réduction du bruit à la source.
- Mesures techniques, protections collectives et organisation du travail.
- Signalisation des zones bruyantes, limitation des accès et réduction des durées d'exposition.
- Intégration du risque bruit dans le DUERP et le plan d'action de prévention.

Choisir les protecteurs individuels contre le bruit – PICB

- Présentation des différents équipements : bouchons, arceaux et serre-tête antibruit.
- Critères de choix selon le niveau sonore, l'activité, le confort et les autres EPI portés.
- Compréhension des niveaux d'atténuation et prévention de la sous-protection ou de la surprotection.

Utiliser correctement les protections auditives

- Mise en place et ajustement des différents PICB.
- Vérification du bon positionnement et de l'état de l'équipement.
- Règles d'hygiène, de nettoyage, de stockage, d'entretien et de remplacement.
- Limites d'utilisation et erreurs courantes à éviter.

Applications pratiques

- Analyse de situations de travail.
- Exercices de choix et de mise en place des protections auditives.
- Identification des actions de prévention adaptées à l'environnement professionnel des participants.
- Évaluation des acquis et correction collective.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une **pédagogie active, participative et contextualisée**, alternant :

- des **apports théoriques illustrés** sur le bruit, ses effets sur la santé, les seuils d'exposition et les principes de prévention ;
- des **échanges dirigés et questionnements collectifs** fondés sur les situations rencontrées par les participants ;
- l'**analyse de situations de travail**, de photographies, de relevés sonores ou de résultats de mesurage ;
- des **études de cas** permettant d'identifier les sources de bruit et de proposer des mesures de prévention adaptées ;
- des **démonstrations commentées** des différents protecteurs individuels contre le bruit — bouchons, arceaux et serre-tête antibruit ;
- des **ateliers pratiques et mises en situation** portant sur le choix, la mise en place, l'ajustement, le contrôle, l'entretien et le stockage des PICB ;
- des **évaluations formatives avec correction collective**, afin de vérifier progressivement l'acquisition des connaissances et des savoir-faire.

Les exemples et exercices sont adaptés, autant que possible, aux **activités, équipements, environnements de travail et protections auditives utilisés dans l'entreprise**.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré au moyen de :

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques mobilisés comprennent :

- une **salle de formation adaptée**, équipée de tables, de chaises et d'un espace permettant la réalisation des exercices pratiques ;
- un **ordinateur et un vidéoprojecteur** pour la présentation des contenus théoriques, illustrations, schémas et vidéos pédagogiques ;
- un **support de formation numérique ou papier** consacré aux risques liés au bruit et aux mesures de prévention ;
- des **documents techniques et réglementaires**, tableaux de niveaux sonores, exemples de relevés d'exposition et fiches de prévention ;
- différents modèles de **protecteurs individuels contre le bruit – PICB** : bouchons préformés ou à façonner, arceaux et serre-tête antibruit ;
- du **matériel de démonstration** permettant d'expliquer le choix, la mise en place, l'ajustement, l'entretien et le stockage des protections auditives ;
- des **photographies, études de cas et situations professionnelles** adaptées aux activités des participants ;
- des **fiches d'exercices, grilles d'observation et questionnaires d'évaluation** des connaissances et des savoir-faire ;
- la remise d'un **support ou mémo pédagogique** permettant aux participants de conserver les principales consignes de prévention après la formation.

- **feuilles d'émargement signées par demi-journée** par les participants et le formateur ;
 - **suivi continu de la participation** lors des échanges, exercices, études de cas et mises en situation pratiques ;
 - **traçabilité des évaluations réalisées** au cours et à l'issue de la formation ;
 - **questionnaire de satisfaction à chaud** complété par chaque participant ;
 - remise d'une **attestation individuelle de fin de formation**, précisant les objectifs, la nature et la durée de l'action ;
 - délivrance d'un **certificat de réalisation** à l'issue de la formation.
- En cas de formation à distance, le suivi est complété par les **relevés de connexion et de participation à la classe virtuelle**.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels, disposant d'une expérience en santé et sécurité au travail et maîtrisant : les risques liés à l'exposition au bruit ; les effets du bruit sur la santé ; les principes d'évaluation et de mesurage de l'exposition sonore ; les seuils réglementaires et les mesures de prévention associées ; le choix, l'ajustement, l'utilisation et l'entretien des protecteurs individuels contre le bruit — PICB. L'intervenant peut notamment être préventeur HSE, IPRP, acousticien ou consultant en prévention des risques professionnels. Il doit également disposer de compétences en pédagogie pour adultes et être capable d'adapter les exercices aux activités et aux équipements de l'entreprise.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : Bruits-20260804



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au moyen de :

- **questionnements oraux et exercices d'application** permettant de vérifier la compréhension des risques liés au bruit et des mesures de prévention ;
- **études de situations de travail**, avec identification des sources d'exposition et proposition de mesures de réduction adaptées ;
- **mise en situation pratique** portant sur le choix, la mise en place, le contrôle, l'entretien et le rangement des protecteurs individuels contre le bruit — PICB ;
- **QCM ou questionnaire de fin de formation** permettant de valider l'acquisition des connaissances essentielles.

Les critères d'évaluation portent notamment sur la capacité du participant à **identifier une situation d'exposition au bruit, reconnaître les mesures de prévention appropriées et utiliser correctement une protection auditive**. Une correction collective est réalisée par le formateur et les éventuelles erreurs font l'objet d'explications complémentaires.

Moyens à mettre en oeuvre

Pour une formation réalisée dans les locaux de l'entreprise, le client met à disposition : une salle de formation adaptée à l'effectif, équipée de tables, de chaises, de prises électriques et, si possible, d'un vidéoprojecteur ou d'un écran ; un espace permettant la réalisation des démonstrations et exercices pratiques dans de bonnes conditions de sécurité ; des protecteurs individuels contre le bruit — PICB — habituellement utilisés dans l'entreprise : bouchons, arceaux ou serre-tête antibruit ; des notices, fiches techniques ou références des protections auditives utilisées ; des résultats disponibles de l'évaluation de l'exposition au bruit : mesurages, cartographie sonore, dosimétrie ou rapports d'intervention ; des éléments utiles du DUERP et du plan d'action de prévention relatifs au risque bruit ; l'accès, lorsque cela est prévu et sécurisé, aux postes ou zones de travail concernés, afin de contextualiser les exercices ; les éventuels EPI et autorisations d'accès nécessaires pour visiter les installations. Le client informe préalablement EVINCEL des contraintes particulières du site, des activités exposantes, des équipements bruyants et des catégories de PICB utilisées. Pour une formation organisée dans les locaux d'EVINCEL, aucun moyen pédagogique particulier n'est à fournir par le client, hors équipements spécifiques dont il souhaiterait étudier l'utilisation pendant la formation.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation est accessible aux **personnes en situation de handicap**, sous réserve de l'adéquation entre les besoins du participant, les objectifs de la formation et les conditions de réalisation des exercices pratiques.

Afin de prévoir les aménagements nécessaires, le participant ou l'entreprise est invité à signaler toute situation particulière lors de l'inscription. Le **référént handicap EVINCEL** étudiera les besoins en amont de la formation et pourra notamment proposer :

- l'adaptation des supports et des modalités pédagogiques ;
- l'aménagement du rythme, des horaires ou des temps de pause ;
- l'adaptation des évaluations et des exercices pratiques ;
- l'utilisation d'équipements ou de moyens de communication appropriés ;
- l'orientation vers un partenaire spécialisé lorsque l'adaptation ne peut pas être assurée directement.

Pour les formations réalisées en intra-entreprise, le client veille à l'**accessibilité des locaux et des zones de travail** utilisées pendant la formation.



Durée

7.00 Heures

1 Jour

Effectif

4 à 10 participants



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : Bruits-20260804



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427